

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022

Madame le Maire propose à tout le conseil de se lever afin de faire 1 minute de silence en mémoire à Monsieur Antoine BERNASCONI ancien Maire de la commune de Ferrières-en-Bray de 1989 à 1995.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme Le Maire demande au conseil s'il accepte de rajouter à l'ordre du jour, le contrat de Maîtrise d'œuvre de la société ARTEMIS pour l'accompagnement de la commune pour la mise aux normes des ouvrages de défense incendie. Le Conseil Municipal accepte.

M. GIFFARD Julien arrive à 19h13.

### **1. Compte-rendu des Commissions**

- Commission Cantine du 27 janvier 2022 : Étude des menus des mois de Mars/Avril. Il y avait la présence de 2 professeurs, nous souhaitons aussi échanger avec eux pour éventuellement avoir des renseignements sur le comportement des enfants et nous aider à réfléchir de la façon dont nous pourrions réagir face à des comportements qui sont inacceptables. Nous savons que ces enfants sont en apprentissage, autant à l'école qu'à la cantine ainsi que du vivre ensemble, ils sont en construction. Les professeurs nous expliquent que les enfants sont dans la provocation. Pour le jour de la rentrée, 110 enfants ont déjeuné à la cantine. Mme DUONG précise que nous avons reçu 2 enfants en commission disciplinaire qui a découlé sur une exclusion de 3 jours. Elle souhaite également s'exprimer sur la rentrée scolaire du mois de Janvier qui a été absolument chaotique parce qu'il n'y a pas eu un seul jour normal à cause, soit des absences d'enfants, des professeurs ou du personnels, il a fallu gérer tout ça. Elle tient à remercier l'équipe ATSEM, le personnel de cantine et le personnel administratif d'avoir su gérer. Cette situation très difficile de début Janvier jusqu'aux vacances de Février. Le service administratif a été très sollicité pour les annulations, le personnel de cantine a dû gérer ne sachant pas le lendemain combien d'enfants mangeraient. Cela a été une période incroyablement difficile. Mme le Maire précise que tout le personnel est mis à contribution, il y a des journées plus difficile les unes que les autres mais il est vrai qu'en terme de réactivité, tout se passe au mieux.
- Commission cantine du 07 février 2022 : Étude du dispositif de la cantine à 1€. Mme Le Maire indique que nous reverrons plus en détail au point n° 8, car le conseil devra délibérer.

### **2. Révision du temps de travail obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**

A compter du 01 janvier 2022, la durée hebdomadaire de travail est ainsi fixée à 35 heures, le décompte du temps de travail étant réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de

1600 h de travail auxquelles viennent s'ajouter 7 heures à réaliser au titre de la journée de solidarité, soit un total de 1607 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'exprime sur la réalisation effective des 1607h pour les agents à temps complet.

### **3. Marchés publics – Acte d'engagement suite au recrutement d'un CSPS pour la route Neuve / rue Felix Faure**

Mme Le Maire indique que c'est un Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé, donc c'est une obligation.

Suite à la consultation de la société VERDI pour le recrutement d'un CSPS, 2 entreprises ont été retenues DEKRA et QUALICONSULT. Après analyse des offres, effectuée par VERDI, il s'avère que celle qui se rapproche le plus de nos critères de point est celle de DEKRA.

Mme Le Maire précise, que les élus ainsi que la ville de Gournay-en-Bray se sont concertés et ont choisis la société DEKRA pour un cout TTC de 4824,00 €. Les élus ont suivi les critères de prés. Il faut passer par là, c'est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer le présent acte d'engagement avec la société DEKRA.

### **4. Régularisation de convention de Servitude ENEDIS de la parcelle AI 0350 de la Résidence Croix Verte**

Mme Le Maire indique que les travaux sont terminés. La société a remis du bitume à chaud sur les trottoirs aussi pour les traversées de route, ce qui est plus confortable parce qu'il y a moins de chaos lors des passages des véhicules. Les travaux sont terminés depuis la semaine dernière, il reste plus que quelques morceaux d'ancien bitume à retirer mais dans l'ensemble tout est rebouché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Adopte cette proposition,
- Donne mandat à M. le Maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents à intervenir, relatifs à cette servitude (document1),
- Charge Mme Le Maire et Mme la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

### **5. Cession parcelle SNCF**

Dans le cadre de la nouvelle enquête parcellaire, il a été notifié à la Commune deux demandes d'acquisition par voie amiable ou d'expropriation au bénéfice de SNCF Réseau, des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de la modernisation de la ligne ferroviaire entre Serqueux et Gisors.

Il s'agit de l'espace nécessaire dans le champs à côté de la ferme du Désert, pour créer une noue pour l'évacuation des eaux pluviales de la Route du Beauregard.

Suite à la réunion du 21 janvier 2022 avec la SNCF, les nouvelles informations nous permettent de nouveau de délibérer.

Mme Le Maire indique que nous avons eu les réponses par M. LEVEQUE lors d'une réunion dans la salle polyvalente, M. LEVEQUE nous a précisé que la noue de 247 m<sup>2</sup> servira uniquement aux eaux de prairies et non de la route.

Il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite donner un accord de principe pour la cession de cette parcelle de 247 m<sup>2</sup>.

#### **6. Proposition d'un montant pour l'acquisition de parcelles de l'ancien site FITEC par la DIRNO**

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021, nous avons donné notre accord de principe pour céder au service de la DIRNO une bande de terrain situé au sud du site immobilier acquis par l'Etat. Comme les services s'y étaient engagés, une division parcellaire a alors été réalisée et les parcelles constituant cette bande de terrain sont à ce jour les parcelles cadastrées AW363, AW358 et AW360 représentant une surface de 767m<sup>2</sup>.

La DIRNO propose un prix d'acquisition de 20€/m<sup>2</sup>, soit pour la bande de terrain de 767 m<sup>2</sup> un montant de 15 340 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du montant de l'acquisition de la bande de terrain de 767 m<sup>2</sup>.

#### **7. Délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire**

Le trésorier nous a informé que nous devons procéder à la modification des montants concernant le premier et sixième point de la Délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire.

D'une part, les contrats souscrits à l'année dépassent la somme de 10 000 €, le trésorier ne peut donc pas les régler une fois que cette somme est dépassée.

D'autre part, les demandes de subventions sont en général à faire très rapidement, le fait de ne pouvoir en faire au-delà de 5 000 €, nous oblige à repasser devant le conseil pour approbation si cette dernière dépasse la somme, cela pose un frein à pouvoir les faire rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de déléguer au maire les compétences suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dont le montant est inférieur à 50 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges et dont le montant est inférieur à 500 € ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions administratives ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations de faible montant pouvant ouvrir droit à une subvention d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € ;

## **8. Dispositif de la cantine à 1€**

Mme Le Maire indique que nous avons bien travaillé sur le dossier au cours de deux commissions.

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.

Mme Le Maire indique, que nous avons 2 tarifs, 1 tarif commune/hors commune, nous devons faire ces 3 tarifs car les Hors commune bénéficieront de ce dispositif à 1€, sur les conseil aussi du commissaire référent de la sous-préfecture, il a conseillé les tarifs indiqués si dessous.

Lors de la commission cantine du 07 février 2022, nous avons optés pour les tarifs suivants :

Quotient familiale	Tarifs Commune	Tarifs Hors-Commune
0 à 599	0,94 cts €	0,96 cts €
600 à 950	0,98 cts €	0,99 cts €
A partir de 951	Tarif normal : 3,80 €	Tarif normal : 4,20 €

Mme Le Maire précise que ces tarifs peuvent rebouger dans les mois à venir (3 mois – 6 mois), nous terminerons l'année scolaire avec ces tarifs et les revoir si besoin. Elle indique qu'il y a encore du travail au niveau administratif pour pouvoir mettre ce dispositif en place, il sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Nous referons le point à la fin de l'année scolaire comme d'habitude. Pour le moment, il y a une trentaine de famille qui a répondu à la demande du Quotient Familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place du dispositif de la cantine à 1€ et la proposition de la nouvelle tarification.

## **9. Contrat de Maîtrise d'œuvre avec la société ARTEMIS pour la DECI**

Mme Le Maire indique que suite à la réunion du mardi 15 février, avec le lieutenant Revelle du SDIS accompagné de M. CORSYN de chez Artemis. Nous avons fait appel à ce bureau car c'est encore un travail titanesque à réaliser, il faut travailler sur cette Défense à Incendie. M. His a fait un beau travail sur le schéma, ce qui donne une idée de l'importance des besoins, le Lieutenant Revelle connaît très bien le sujet et reconnaît que l'on a de grosses difficultés sur la commune et il ne veut pas nous lâcher car c'est tellement complexe qu'il ne voudrait pas que l'on fasse d'erreur, car beaucoup de commune essayent de faire des choses par elles-mêmes et lorsque le SDIS vient contrôler, il se rend compte qu'il ne peuvent pas stationner correctement pour pomper, comme nous a précisé le Lieutenant Revelle. Pareil pour les emplacements de citernes ou de poches, il faut trouver les bons endroits. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur cette préparation, le respect des délais des marchés, l'acquisition des terrains, les travaux ne pourront pas se faire avant 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat de Maîtrise d'œuvre avec la société Artémis pour les travaux de la DECI (Défense Incendie) d'un montant de 27 840,00 € H.T. qui se découpe en 3 phases.

- Phase n° 1 d'un montant de 12 528,00 € H.T. qui se compose comme suit :
  - Avant-Projet (AVP)
  - Projet (PRO)
  - Dossier de demande de subvention
- Phase n° 2 d'un montant de 4 176,00 € H.T. qui se compose comme suit :
  - Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Phase n° 3 d'un montant de 11 136,00 € H.T. qui se compose comme suit :
  - Visa des documents des entrepreneurs (VISA)
  - Direction des études (DET)
  - Assistance aux opérations de réception (AOR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat de Maîtrise d'œuvre avec la société Artémis pour les travaux de la DECI (Défense Incendie) pour un montant de 27 840,00 € H.T. et dit que la somme correspondante sera inscrite au budget communal.

## **10. Informations diverses**

- Mme Le Maire informe le Conseil Municipal d'une bonne nouvelle, enfin la lumière sur la déviation RD930, nous avons un arrêté allant du 21 mars au 08 avril 2022 mais le branchement est prévu le 24 mars 2022, mais l'arrêté est fait. Cela concernant les Ronds-points de la Route de Saint-Quentin des près et la Route de Gerberoy.
- Mme Le Maire informe d'une réunion demain 23 février à 9h30 en présence des entreprises pour les travaux route Neuve/rue Felix Faure. M. LEGER Gérard précise que ce sont les entreprises qui sollicitent le marché de travaux (une obligation de visite) accompagnées de VERDI et pour ceux que cela intéresse rendez-vous devant la gare.
- Mme Le Maire informe d'un PCS aux écoles le jeudi 03 mars de 9h45 à 11h30, la préfecture appellera Le Maire pour le lancer. Eventuellement ce sera un camion-citerne qui perdra des matières dangereuses et qui donneraient des irritations, problèmes respiratoires... Elle demandera à Mme DUONG de voir avec la directrice si elle a bien

tout ce qu'il faut pour aborder cet exercice, par exemple des piles à mettre dans les transistors afin de connaître la suite sur les radios France Bleu.....

- Mme Le Maire indique avoir assistée a beaucoup d'Assemblée Générale et que cela n'est pas désagréable. Les associations ne manquent pas d'imagination car ils arrivent tout de même à réaliser de belles choses.... Cela fait plaisir de savoir que les associations n'étaient pas toutes fermées et continuaient leurs activités.
- Courriers des associations « Voix et Voies » et « Association de Défense de l'Environnement ». Mme Le Maire lis les 2 courriers au sujet de la route Neuve. Mme Le Maire précise que nous travaillons actuellement sur les dossiers, nous avons fait les demandes afin que les largeurs de trottoir soient respectées, est-ce que le département nous suivra ou pas, nous ne savons pas et Mme Le Maire sera mécontente s'ils ne voulaient pas respecter les aménagements. M. CANU Jean-Noël précise que la demande a été faite et que nous, ne pouvons rien faire s'il refuse. Le département peut aussi donner des circuits afin de circuler à pied. Est-ce que les poids lourds seront dans l'obligation de prendre le rond-point pour faire demi-tour. M. BUISSON Yannick demande à qui revient la responsabilité en cas d'accident sur cette route. M. CANU Jean-Noël lui précise que c'est une départementale et donc la responsabilité revient au département. Mme Le Maire se trouve surprise de lire ce genre de courrier, elle indique qu'elle ne peut rien faire et qu'il y a plusieurs années elle est passée sur TF1 pour ce dossier, elle avait pris un arrêté pour interdire la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, le préfet ne l'a jamais mis en place, la Gendarmerie avait appelé en précisant que c'était impossible. Elle comprend que les camions ne pouvaient plus passer devant les écoles à Gournay-en-Bray et qui se sont retrouvés dirigés sur la route Neuve. M. CANU Jean-Noël précise que cela a été évoqué lors de l'étude, il a même été demandé s'il pouvait faire une déviation car la route n'est pas du tout adaptée à la circulation des poids lourds, le département leur a dit non pas de déviation. Comme il a précisé à M. BUISSON Yannick lors de la réunion du précédent conseil, lorsque la route sera aménagée, les camions auront des contraintes, ils risquent de changer leur habitude. Mme Le Maire indique que lorsque les travaux auront débuté (effacement des réseaux) le flux des camions passera par d'autres communes. M. BUISSON Yannick s'exprime sur le fait que le flux routier n'est pas adapté, nous avons beau tourner le problème dans tous les sens ça ne va pas et tant que le département ou la région ne verront pas le problème sur Gournay/Ferrières, il ne comprend pas ce qu'il faut. M. CANU Jean-Noël précise que c'est une erreur de stratégies des collectivités car ils ne voient jamais sur le long terme, peut-être est-ce une erreur d'il y a 30 ans ou 40 ans d'avoir construit une zone commerciale, quand il voit la Nationale 31, au moment de Noël, il y a un directeur de commerce qui fait la circulation pour faire sortir les gens de Super U, par exemple, le fils de M. CARON faisait la circulation car les gens venant faire leurs courses ne pouvaient pas sortir, jusqu'au jour où il arrivera un accident, cela n'est pas adapté pour ça et ceci est de notre faute, est-ce qu'il faut construire sur des grandes zones départementales ou nationales. Il est infernal aujourd'hui d'aller à BEAUVAIS, car ce sont des zones à 30, 50 et 70 km/h, vous mettez 1 heure pour faire 25 kms. Les achats sur internet augmentent le flux de camion. L'éclairage public ça coûte de l'argent et les gens doivent aussi rouler moins vite cela évitera les accidents. M. BUISSON Yannick précise que le flux de poids-lourds et de véhicules, tous les ans, c'est 10% de plus de circulation. Mme Le Maire indique que c'est parce que les entreprises fonctionnent bien y compris celle de M. BUISSON.  
M. BUISSON Yannick dit qu'il faut faire évoluer le territoire en fonction de ça, par exemple si tu veux faire un repas dans une salle à 500 personnes qui ne peut en contenir

que 300, il y aura 200 personnes de trop, donc sur la route c'est la même chose, l'aménagement du territoire, ce sont des choses qu'ils doivent être anticipés. M. CANU Jean-Noël précise que les véhicules passent sur la route Neuve parce que le Maire de Gournay a pris un arrêté interdisant les véhicules de passer donc ils doivent bien passer par ailleurs, par exemple sur la route Neuve. Il a eu raison car cela était dangereux pour les enfants. Mme DUONG Micheline ajoute, d'où l'intérêt d'avoir une ligne SNCF avec du FRET dessus. M. CANU Jean-Noël répond qu'il n'y a plus de train, les billets sont introuvables car il ne propose pas les billets pour faire Serqueux-Gisors. M. DEPARIS Alain précise que M. CANU Jean-Noël a raison. M. CANU Jean-Noël Dit que la SNCF doit communiquer, car il y a des gens qui devaient prendre le train et que ce dernier n'est jamais venu, il n'y avait pas d'informations et ces gens se sont retrouvés sur le quai sans pouvoir prendre de bus, car ils ont bien vu des bus passé mais il était trop tard. Il précise aussi qu'il faut que ce soit remonté à la CC4R, ce qui a été fait.

- Courrier de M. DELILLE Michel, président de l'UNC Ferrières. Mme Le Maire lit le courrier qui concerne la remise en cause de la location de la salle polyvalente pour les associations car depuis 30 ans, plusieurs Maires se sont succédés, et aujourd'hui aucune associations n'ont eu à régler la location de la Salle Polyvalente. Ce qui est remis en cause aujourd'hui c'est la participation au chauffage. M. DELILLE Michel trouve normal de participer au coût du chauffage pendant la période hivernale. Mme Le Maire précise que c'est une petite mise au point, cela sera retravailler en commission, mais il ne faut pas confondre aide au chauffage et location de salles.
- Mme Le Maire fait passer à tous les élus, les cartes de vœux des différentes associations, des anciens bénéficiaires du colis des aînés....
- Ouverture dominicale de Forum+ et Distri Center pour les dimanches de fins d'années, des périodes de soldes et de rentrée scolaire. M. BOS Pierre précise que tout le monde est ouvert maintenant. Mme Le Maire lui précise que oui mais ils en font la demande.
- Mme Le Maire informe qu'une agente ne renouvellera pas son contrat qui s'arrête le 20 mars et que nous allons procéder à un recrutement pour des heures de ménage, surveillance de la cantine et l'accompagnement dans le car. Cette personne à trouver un autre emploi avec plus d'heures.
- Réunion mercredi 2 mars à 13h30, avec la DDI pour la RD21A – Route de Saint-Quentin des prés. Certainement pour faire des travaux, le rendez-vous est en mairie.
- M. BUISSON Yannick souhaite que son mail soit lu (les questions n'étant plus autorisé lors du conseil). Mme Le Maire lit le mail, et indique que les informations viennent d'être données. Concernant Danone qui va augmenter sa production, quel impact routier il y aura si SNCF réseau ne rétablie pas les accès routiers rapidement ? Quel est la position de Mme Le Maire et le conseil en soutien au Boutik's suite à une délinquance grandissante sur Gournay avec une certaine population provenant de Ferrières-en-Bray ? Quelle politique, quelle action auprès des forces de l'ordre et de la préfecture peuvent-ils engager en commun ? Elle précise, qu'elle vient de répondre sur les contraintes de la SNCF. Pour Danone, on peut se satisfaire que les productions augmentent. M. CANU Jean-Noël demande si nous sommes informés que les productions augmentent ? Mme Le Maire lui répond qu'il y a des tanks qui se mettent en place parce qu'ils ont besoin dans des produits cela demande plus de lait que d'autres, puis il y a des lignes qui sont arrivées l'année précédente. M. CANU Jean-Noël pense qu'il va y avoir un trafic supérieur que ce qui existe

aujourd'hui. Mme Le Maire ne connaît pas la réponse sur l'augmentation du trafic. M. CANU Jean-Noël précise que M. LEGER Gérard avait posé la question au réseau ferré de France par rapport à la largeur de la route du Beauregard, s'il y a une multiplication de passage de véhicule, cela va poser un problème. Lorsque les camions se croiseront cela posera un problème au vu de la largeur de la route. M. LEGER Gérard indique que la SNCF réseau avait exposé le plan de la route et le Département a précisé qu'il avait vu le problème mais ils ne disent rien. M. CANU Jean-Noël précise que cela pose problème car cette route va revenir à la commune théoriquement, les services de l'État ne savaient pas trop quoi répondre. M. LEGER Gérard précise que cette route était une voie communale et sera de nouveau une voie communale. M. CANU Jean-Noël s'inquiète sur le long terme, car cela sera à la commune et lorsque les poids lourds vont se croiser, les trottoirs vont sauter et qui réglera le coût de tout ça ? Mme Le Maire indique que les largeurs des départementales ont été respectées mais le soucis est qu'il y a des trottoirs. M. BUISSON Yannick à l'impression que lorsqu'il y a un problème, rien n'est fait. Il souhaite que les problèmes soient remontés et remontés même si c'est usant, nous ne sommes pas là pour faire les autruches. M. BOS Pierre nous avons déjà rencontrés le préfet à plusieurs reprises mais cela n'a jamais abouti. M. LEGER Gérard précise que les services de l'état ne font pas leur travail. M. BUISSON Yannick dit qu'il faut les attaquer, car sinon ce n'est plus la peine que l'on soit là. Mme Le Maire indique qu'au sujet des Boutik's, il y a très peu de commerçant Ferriérois. M. CANU Jean-Noël précise qu'éventuellement un courrier de soutien pourrait être fait si un jour les Boutik's en auraient besoin. Mme Le Maire précise qu'il y a eu une aide financière en début d'année pour Noël. M. BOS Précise que tous les ans, il y a toujours un représentant de Ferrières. M. CANU Jean-Noël s'inquiète de la mauvaise fréquentation de jeunes tard le soir, les Gendarmes sont passés mais n'ont rien fait, il y a de l'insécurité, les gens ont peur. Il dit également, qu'il faut tout de même que les jeunes s'amuse. M. BUISSON Yannick indique lorsque que tu vois sur les murs des fléchages pour indiquer ou trouver de la drogue, les gendarmes le voient. Il y aussi eu une vidéo l'an dernier montrant le trafic de drogue. Il dit cela car pour lui Gournay/Ferrières c'est la même chose, les individus de Ferrières sont connus, il ne faut pas se voiler la face. M. DEPARIS Alain précise que ce n'est pas Ferrières qui est responsable de la délinquance à Gournay. Mme Le Maire indique que nous avons déjà beaucoup à faire à Ferrières. M. DEPARIS Alain dit que c'est aussi à M. PICARD de gérer sa ville et la sécurité. M. TOLU Joël précise qu'il ne se passe rien à Gournay car les gens ferment les yeux. Mme Le Maire dit que tout cela n'est pas facile. Mme Le Maire demande à M. BUISSON Yannick s'il a bien eu les réponses à son mail, il répond que oui. Mme Le Maire les remercie de leur participation et qu'elle s'excuse de monter sur ces gonds parfois mais quand elle voit le travail qu'il y a à faire dans une commune, parce qu'il n'y a pas que de relancer la SNCF pour ses travaux, il faut aussi écouter la population, il y a des gens qui traverses des moments très difficile dans leurs vies, il faut les soutenir.... Ce n'est pas facile mais cela fait partie de la fonction d'élus, le temps passe très vite dans la journée. Il y a aussi les réunions de l'extérieur (PETR, CC4R....), il y a des choses à faire, il n'y a pas que le conseil, que les commissions. Mme Le Maire, les remercie une nouvelles fois, car elle est assez satisfaite de voir que malgré tout, nous travaillons ensemble dans l'intelligence, car il faut aussi avancer dans les projets et en tant qu'élus nous travaillons pour le bien commun.

Séance levée à 21h03